

Mont-Laurier, le 11 mai 2022

À TOUS LES PARENTS, TUTEURS ET ÉLÈVES

Objet : Fin du port du masque obligatoire à partir du 14 mai 2022

Bonjour,

Suivant les recommandations des autorités de la Santé publique, le gouvernement a annoncé un allègement des mesures sanitaires appliquées en milieu scolaire, lequel entrera en vigueur le 14 mai prochain.

Fin du port du masque obligatoire

Il ne sera plus obligatoire de porter le masque tant pour les élèves (incluant ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle) que pour le personnel. Cet assouplissement est applicable en tout lieu, que ce soit en classe, lors des cours d'éducation physique, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et durant le transport scolaire.

Cependant, le choix de porter le masque demeurera à la discrétion de chaque personne. Ainsi, le port du masque sera possible pour celles et ceux qui souhaitent continuer d'utiliser ce moyen de protection.

De plus, jusqu'à la fin de l'année scolaire, les établissements continueront de distribuer des masques aux personnes qui souhaitent en porter, y compris aux élèves qui utilisent le transport scolaire.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire et nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

La directrice générale,



Julie Bellavance